

## Financement ambitieux de l'État en faveur de l'économie verte

Le plan de relance de 26 milliards d'euros destiné à accompagner la reprise économique à travers la réalisation de 1 000 opérations lancées en 2009 et 2010 avait été l'occasion pour l'État d'accélérer les investissements prévus par le Grenelle. Sur les 14,5 Md€ du plan pour 2009 et 2010, hors mesures de soutien à la trésorerie des entreprises, 5 Md€ relevaient d'investissements du secteur du ministère du Développement durable, soit 35 % du total. Ainsi, l'étude indépendante du BCG a montré que, parmi les grands partenaires économiques de la France et au sein des grands pays industrialisés, aucun plan de relance n'était autant orienté vers le verdissement des activités économiques que le nôtre.

Par ailleurs, le développement de l'économie verte et de ses filières à fort potentiel de croissance a trouvé une place importante dans les programmes financés par le grand emprunt national.

Sur les 35 Md€ de crédits alloués par la loi de finances rectificative pour 2010, aux investissements d'avenir, la recherche bénéficie de 24,5 Md€ :

- 6,1 Md€ via les cinq programmes, *Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées* (1 Md€), *Recherche dans le domaine aéronautique* (1,5 Md€), *Nucléaire de demain* (1 Md€), *Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte* (1,6 Md€) et *Véhicule du futur* (1 Md€), portés par le ministère du Développement durable.

L'objectif principal des programmes pilotés par le ministère du Développement durable est d'accélérer le développement des technologies décarbonées (énergies renouvelables, captage et stockage du CO<sub>2</sub>, future génération d'énergie nucléaire, chimie verte, recyclage) et des différents modes de transport du futur (routier, ferroviaire, maritime et aéronautique), pour répondre aux défis de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'épuisement à venir des ressources naturelles d'hydrocarbures ;

- 18,4 milliards via les deux programmes, *Pôles d'excellence* (15,35 Md€) et *Projets thématiques d'excellence* (3,05 Md€), portés par le ministère de la Recherche ; au sein de cette enveloppe, dont les thématiques de recherche ne sont pas prédéfinies, de nombreux projets portant sur le développement des connaissances et technologies nécessaires à ces filières vertes sont d'ores et déjà en préparation.

Par ailleurs et en dehors des 24,5 Md€ orientés vers la recherche :

- le volet sur la ville durable s'inscrit aussi pleinement dans les priorités du ministère du Développement durable ;
- d'autres mesures, financées par le Grand Emprunt, favorisent également l'économie verte, dont les prêts verts bonifiés et garantis pour les PME (mise en place par OSEO, enveloppe : 0,5 Md€).

Commissariat  
général  
au Développement  
durable

Commissariat  
général  
au Développement  
durable

Avril 2011

# Les filières stratégiques industrielles de l'économie verte

Au lendemain de la crise financière et économique qui a frappé les économies occidentales, la nécessité de construire un nouveau modèle de développement économique efficace et qui respecte de grands équilibres naturels et sociaux est plus que jamais d'actualité.

Développer de nouveaux modes de consommation et de production plus sobres en ressources naturelles est devenu un objectif partagé par les gouvernements des pays développés et sur lequel de grands pays émergents, comme la Chine, accélèrent également leurs investissements. Déjà, les plans de relance, mis en place dès le début de l'année 2009, disposaient d'une composante verte marquée puisque les investissements en faveur du développement durable – pris dans son acception la plus large – représentaient 15 % du montant total des dépenses des principales puissances économiques.

Au-delà des plans de relance, conforter la place des acteurs français sur des marchés mondiaux à fort potentiel suppose l'élaboration d'une politique industrielle orientée vers la montée en puissance des filières vertes, c'est-à-dire sobres en ressources naturelles et décarbonées. C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'identifier ces filières et de mettre en exergue celles pour lesquelles il était le plus prioritaire de concentrer les efforts et d'améliorer la synergie des moyens publics.

C'est dans cette perspective que le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère du Développement durable a réalisé un rapport, *Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte*, qui identifie les filières à conforter prioritairement et propose des axes de stratégie industrielle pour la participation de chacune d'elles au développement économique français.

Le rapport, publié en mars 2010, avait d'abord été soumis à consultation publique le 20 novembre 2009. Près de 400 réponses ont été fournies et intégrées dans le document final, preuve de l'intérêt des professionnels – industriels et associations principalement – pour la démarche visant à structurer les filières de l'économie verte, identifier leurs freins et renforcer leurs atouts. Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

[www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?article15043](http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?article15043)



Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



L'objectif de la consultation était de susciter un débat sur les principales orientations que devait prendre le développement des différentes filières de l'économie verte. Il s'agissait de recueillir les avis, les visions stratégiques, les points de convergence et de divergence des acteurs afin d'arrêter une feuille de route partagée, claire et ambitieuse pour chaque filière industrielle stratégique de la croissance verte.

L'intérêt de la méthode est qu'elle a conduit à des interrogations utiles sur les stratégies concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et à utiliser de manière plus efficace les moyens, notamment financiers, à disposition des pouvoirs publics.

## Filières retenues dans le périmètre de l'étude

Au total, le rapport retient 18 filières prioritaires, à fort potentiel de croissance, qu'il a fallu segmenter pour pouvoir proposer des choix industriels stratégiques opérationnels et pertinents.

Parmi ces 18 filières, trois grands groupes apparaissent :

### Les filières dont le développement est nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de l'énergie :

- énergies renouvelables : biomasse énergie, biocarburants, énergies marines, éolien, photovoltaïque, géothermie ;
- captage, stockage et valorisation du CO<sub>2</sub>.

### Les filières qui participent à la lutte contre le changement climatique car elles réduisent notamment les besoins d'énergie ou améliorent sa gestion :

- bâtiment à faible impact environnemental ;
- véhicule décarboné ;
- logistique et gestion de flux ;
- réseaux énergétiques intelligents (« smart grids ») ;
- stockage de l'énergie/batteries.

### Des filières, sans lien direct avec l'énergie ou très transversales, qui doivent être développées pour réduire nos consommations de ressources naturelles et de matières premières:

- recyclage et valorisation des déchets ;
- chimie verte ;
- biomasse matériaux ;
- eau et assainissement ;
- métrologie – instrumentation ;
- optimisation des procédés industriels.

## Analyse des marchés et des forces et faiblesses des acteurs français

Le rapport s'est attaché à classer les filières en fonction de leur degré de maturité : les **secteurs matures** comme la gestion de l'eau, l'assainissement, la gestion et le recyclage

des déchets, domaines pour lesquels la France dispose du leadership mondial grâce à Veolia Environnement et Suez Environnement ; sur les **marchés en phase de décollage**, on trouve la chimie verte, les véhicules électriques, le photovoltaïque 2G ou les biocarburants de deuxième génération ; enfin, les **secteurs émergents** comprennent le photovoltaïque 3G, le captage et le stockage de CO<sub>2</sub>, les « smart grids » ou encore les biocarburants de troisième génération.

Selon leur classement, les choix stratégiques sont plus ou moins ouverts, les marchés en phase de décollage ou de maturité étant souvent déjà entre les mains d'acteurs industriels aux situations bien assises alors que les secteurs en émergence laissent souvent plus de place à la créativité des « start-up » et à l'apparition possible de nouveaux acteurs ou de nouveaux partenariats.

## Choix de stratégie industrielle par filière et conséquence en termes de plan d'actions

Les conséquences en termes de « vision cible » du tissu industriel français à moyen terme ont été évaluées, ce qui permet :

- de distinguer les filières dans lesquelles on peut espérer voir des entreprises françaises faire partie des champions mondiaux : véhicules électriques, captage, stockage et valorisation du CO<sub>2</sub>, énergies marines, éolien off-shore, biocarburants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations, applications satellitaires en termes de métrologie, recyclage des déchets à haute valeur ajoutée ;
- de repérer les filières dans lesquelles nous avons aussi intérêt à soutenir l'implantation de grandes entreprises étrangères ou à nous associer avec elles : captage et stockage de CO<sub>2</sub>, éolien off-shore, métrologie satellitaire, biomasse matériaux, « smart grids », stockage de l'énergie ;
- de préciser dans chaque filière le rôle respectif du tissu de PME et des grandes entreprises, qui varie singulièrement selon les cas ;
- d'établir une feuille de route cohérente sur les objectifs et les moyens mobilisables par l'État et les différents acteurs pour développer chaque filière.

## Recrutement d'une équipe de chargés de mission par filière

Suite au rapport filières, une équipe de chargés de mission par filière a été constituée au sein du ministère du Développement durable afin de poursuivre et amplifier la dynamique engagée. Pour garantir la cohérence de l'action de l'État dans cette démarche, des correspondants par filières ont également été identifiés au ministère de l'Économie, au sein de la DGClS.

Leurs principales missions sont de déterminer finement les priorités opérationnelles pour chacune des filières, de coordonner l'élaboration de plans d'action pour le développement industriel de ces filières, de faciliter et suivre leur mise en œuvre en proposant les ajustements éventuels nécessaires à leur pleine efficacité et en associant l'ensemble des acteurs de la filière à ces travaux.